

Entrevue organisations syndicales DDFIP 88 / Mme VERDIER, DGFIP

(en marge de l'inauguration de la 2^e tranche de travaux réalisés au Centre de Contacts Amendes)

Étaient présents pour les organisations syndicales départementales :

Martial BECK (Solidaires)

Eric CAMUS (CGT Fip)

Delphine DELEPINE (FO)

Céline DIETRICH (CFDT)

Étaient présents pour la DGFIP :

M. GARDETTE (délégué interrégional)

M. LANOTTE (DDFIP par intérim)

M. GUILLO (responsable RH DDFIP88)

M. ROBERT (sous-responsable RH DDFIP 88)

Cette entrevue souhaitée par Mme VERDIER qui entend soigner le dialogue social à la DGFIP a duré le temps calibré par elle (beaucoup d'obligations de représentation sur place...), soit 30 minutes d'échanges.

Pour ce 3^e déplacement de Bercy organisé au Centre de Contacts Amendes, service vieux de seulement 2 années d'existence (pour rappel, la création de ce dernier remonte au 01/10/2022), c'est Mme VERDIER, DGFIP depuis le mois de mars dernier suite au départ du non regretté M. FOURNEL qui est venue en personne célébrer «l'inauguration» de la 2^e tranche de travaux réalisés dans ce bâtiment communal. Pour rappel, il s'agit d'un service démétropolisé constitué à **38 %** de contractuels..

Parmi les sujets abordés lors de cette entrevue expresse figurent notamment :

* Situation du SDIF :

Les agents des SDIF sont à bout. Aucune amélioration significative n'a été apportée par GF3A depuis 2 ans ! Alors que les SDIF disposaient d'un outil fonctionnel et maîtrisé par ses effectifs, ces derniers sont désormais astreints par l'administration centrale à utiliser des produits informatiques bâclés, sources de stress permanent.

- A quand **l'inauguration d'applicatifs informatiques fonctionnels**, même pas optimisés, **justes fonctionnels** ?

Le parcours déclaratif mis en place dans GMBI est aussi abscons pour l'utilisateur que parfaitement inadapté et mal conçu pour les agents des SDIF !
Les bugs s'accumulent... A chaque jour, sa mauvaise surprise...

- Quid de la TU ?

Depuis le 01/09/22, cette mission relève désormais de la DGFIP laquelle considérerait pouvoir l'assurer dans de meilleures conditions qu'à la DDT.

Le bilan au bout de 2 ans, c'est le néant !

Des parlementaires alertés par les collectivités, tirent la sonnette d'alarme s'agissant du préjudice financier notamment supporté par les communes qui voient leur budget amputé d'une ressource indispensable.

Et Bercy de chercher par tous les moyens à dissimuler cette faillite industrielle !

Les retards s'accumulent, de nombreux dossiers sont en attente quand ils ne sont pas clôturés automatiquement sans entraîner évidemment de liquidation de taxe d'aménagement. Les informations intégrées dans le « logiciel » se révèlent souvent incomplètes (adresse du lieu-dit,...) ou erronées.

Bientôt les reliquats de l'ancien dispositif ne seront plus versés aux collectivités, laissant ces dernières sans aucune ressource TU.

Le décalage de l'exigibilité de la TU calée désormais sur l'achèvement déclaratif des travaux allonge encore un peu plus la liquidation de cette taxe.

Les transferts d'agents de la DDT vers la DGFIP sont proprement insuffisants quand ces derniers ne font pas valoir leur droit au retour après seulement quelques jours passés dans le désastre auquel sont confrontés les agents des SDIF !

Le module « contentieux TU » est toujours inexistant alors que le délai pour traiter les demandes est fixé à 6 mois. Personne ne sait comment traiter ces contentieux dont certains ont été déposés depuis plus de 3 mois !

Cet élément, non connu par Mme VERDIER, fera l'objet d'une remontée auprès du service compétent, le fameux bureau GF3Absent.

* Contrôle fiscal

Quid du contrôle fiscal assuré dans les départements ?

Quel avenir pour les Pôles de Contrôle et d'Expertise, Brigades de Contrôle et de Recherche et Pôles de Contrôle Revenu et Patrimoine ?

Selon Mme VERDIER, les départements ont toujours vocation à assurer cette mission de contrôle fiscal.

* Cadre d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2027

Les emplois

La trajectoire en emplois

	2022 (exécution)	2023	2024	2025	2026	2027
Plafond d'emplois en ETPT (hors transferts)	93 025 (prévision LFI : 95 039)	93 920	93 341	93 071	92 640	91 779
Réduction d'emplois en ETP	1 515	850	450	0	850	850

Les chiffres annuels ont une valeur indicative. L'objectif doit être atteint au plus tard en 2027.

La décomposition annuelle du plafond d'emplois indiquée ci-dessus devra être ajustée des éventuelles mesures de transfert et des mesures de périmètre.

La trajectoire arrêtée en emplois pourra être actualisée des mesures de périmètre, des mesures de transfert ainsi que des mesures susceptibles d'intervenir à l'occasion des prochaines lois de finances.

Contrairement à ce qui était figuré dans le Cadre d'objectifs et de moyens élaboré pour la période 2023-2027, la DGFIP devrait supporter la suppression de 550 ETP en 2025 alors que cette année devait être vierge en la matière !

Depuis 2008, la direction du fisc a perdu plus de 25 % de ses effectifs soit plus de 30 000 postes !

Selon Mme VERDIER, il s'agira de modifier le curseur des exigences pour tenir compte de ces suppressions d'emplois non prévues dans le COM 2023-2027.

* Équipes De Renfort

Quel avenir pour les EDR ? Va-t-on assister à un gâchis de compétences si l'administration centrale donne pour consigne d'utiliser en priorité ces agents pour alimenter les maisons France Service ? A moins qu'une certaine latitude soit laissée à l'appréciation des directions locales ?

Selon Mme VERDIER, les EDR sont gérés au niveau local. Il n'y a pas de consigne édictée par Bercy pour encadrer leur champ de compétence.

* Ponts naturels

Dans une adresse aux organisations syndicales de la DGFIP, vous avez annoncé « *qu'à compter de 2025, il sera mis fin à la pratique dite des ponts naturels.*

Car la DGFIP est un service régalién qui doit répondre aux besoins de nos usagers et partenaires tous les jours de l'année ».

Dans une administration idéale où l'on conserve les structures existantes, que les conditions de travail sont « normales » et respectueuses des agents, que les espaces, temps et modalités d'accueil respectent les usagers, que les effectifs de la DGFIP soient en nombre suffisant et ne servent pas systématiquement aux prélèvements d'emplois dictés dans les projets de loi de finances, cette décision pourrait éventuellement s'entendre...

Mais nous ne sommes pas dans cette administration, malheureusement !

Selon Mme VERDIER, les ponts naturels, c'est fini !